This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

237. b.
36.

600032851P

MÉMOIRE

SUR

L'ANCIENNE LIEUE GAULOISE.

Imprimerie de J. Dejussieu, à Chalon-sur-Saône.

MÉMOIRE

SUR L'ANCIENNE

LIEUE GAULOISE,

PAR

M. T. PISTOLLET DE SAINT-FERJEUX,

Membre de la Société des Antiquaires de France, de la Société historique et archéologique de Langres, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

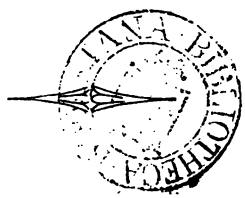

LANGRES,
DEJUSSIEU,
Imprimeur-Libraire.

PARIS,
J. B. DUMOULIN,
13, Quai des Augustins.

1852

237. b. 36.

Walcknaer a dit dans sa géographie ancienne des Gaules : « De tout temps et dans tous les pays » les mêmes noms donnés à des mesures analo- » gues ont été en géographie une cause féconde » en erreurs ; » et il ajoute : « C'est à démêler » les erreurs et les confusions de ce genre qui » pourraient avoir eu lieu parmi les géographes » de l'antiquité, que celui qui voudra rétablir la » carte antique devra s'attacher principalement. »

L'ouvrage que nous publions est la mise en pratique des conseils qu'on vient de lire.

Les essais que nous avons tentés pour rétablir la carte d'une très-petite partie de la Gaule, nous ayant donné lieu de remarquer que la longueur de la lieue usitée dans les Gaules, avant et après la conquête de César, n'a point été encore déterminée, et que les géographes mo-

dernes ont confondu cette lieue avec une mesure du même nom, mais d'une longueur différente et d'une origine moins ancienne.

Nous avons, dans cet ouvrage, cherché à démontrer l'emploi qui a été fait de l'ancienne lieue gauloise dans les itinéraires, et à donner, aussi exactement que possible, sa mesure que Damville et Walcknaer ne paraissent pas avoir connue.

3 Août 1832.
Chatoillenot (Haute-Marne).

MÉMOIRE

SUR

L'ANCIENNE LIEUE GAULOISE.

Tous ceux qui se sont occupés de l'étude de la géographie ancienne de la Gaule ont déploré que la table théodosienne et l'itinéraire d'Antonin, ouvrages dans lesquels on trouve des renseignements si précieux, renfermassent un grand nombre de contradictions et d'erreurs qui en rendent souvent l'application impossible.

« Dans l'itinéraire et dans la carte, dit Bergier, il y a es nombres significatifs des distances d'un lieu à un autre, de grandes fautes et en

grand nombre (1). » Damville, dans sa notice de la Gaule, consacre de longues dissertations à corriger ces erreurs que Walcknaer fait aussi sans cesse remarquer, et qui ne lui permettent pas de déterminer avec précision la situation d'un grand nombre de villes et de stations. Enfin, Clavier, désespéré de toutes les inexactitudes qu'il rencontre, s'écrie : *Nil nisi meras tenebras geographiæ antiquæ ignaris effundunt!*

Je crois cependant que les erreurs qui ont été jusqu'alors signalées dans la carte théodosienne et dans l'itinéraire, et que les savants géographes que je viens de nommer ont déplorées, ne sont pas toutes le résultat de la mauvaise rédaction de ces ouvrages ou de l'inexactitude des copistes chargés de les transcrire, mais qu'il en est un assez grand nombre qui n'existent pas et qu'on y a trouvées jusqu'alors, que parce qu'on n'a point assez examiné la valeur des différentes mesures employées pour indiquer les distances.

J'avoue qu'on peut croire qu'il y a quelque témérité à dire que Damville, Walcknaer et les savants nombreux qui se sont occupés de la géographie de l'ancienne Gaule, et dont les travaux annoncent des recherches si étendues et une

(1) Bergier, *Hist. des gr. Chemins, etc.*, L. III, C. IX.

érudition si profonde, n'ont pas connu toutes les mesures employées dans la carte théodosienne et l'itinéraire ; mais je vais exposer les faits qui m'ont inspiré ces réflexions, et toutes les personnes qui s'occupent de la géographie ancienne apprécieront ensuite si l'opinion que je viens d'émettre est fondée ou non.

Ayant voulu, il y a quelques années, faire une carte de la province Lingonnaise, à l'époque gallo-romaine, je consultai la table théodosienne et l'itinéraire d'Antonin pour reconnaître la situation des villes et des stations qui existaient sur les voies romaines de cette province, et je trouvai que, parmi les nombreuses voies qui partent de la ville de Langres, ancienne capitale de la province Lingonnaise, quatre seulement sont marquées dans les itinéraires: La voie de Langres à Cabellio, Chalon-sur-Saône ; celle de Langres à Vesontio, Besançon ; celle de Langres à Tullum, Toul: et celle de Langres à Durocotoro, Reims.

J'essayai de faire l'application à ces différentes voies des longueurs indiquées dans la table et l'itinéraire, mais il me fut impossible d'exécuter ce travail ; car sur onze distances que je mesurai, je n'en trouvai que trois qui concordassent assez exactement avec les longueurs marquées ; pour les huit autres les longueurs indiquées étaient

trop courtes. Cependant j'avais pris, autant que possible, pour mesure du mille romain 1483 mètres, et pour la lieue 2224 mètres, c'est-à-dire les longueurs calculées par Gosselin, les plus grandes qui aient été données au mille et à la lieue ; car Damville n'évalue le mille qu'à 756 toises ou 1473 mètres, et Walcknaer qu'à 760 toises 7 pouces ou 1481 mètres. J'opérais sur des cartes de Cassini, je connaissais le tracé des voies romaines ; je recommençai vingt fois l'épreuve, et toujours je retrouvai les mesures indiquées beaucoup plus courtes que les distances réelles. J'essayai alors sur une voie romaine de la province Séquanaise, celle de Besançon à Chalon, et j'éprouvai le même résultat.

Ainsi, la distance indiquée entre Langres et *Filena*, Thil-Châtel, me paraissait assez exacte, en employant les milles ; mais les distances entre *Filena* et *Vidubia*, entre *Vidubia* et *Cabellio* (route de Langres à Chalon), étaient trop courtes ; celles de Langres à *Varcia*, de *Varcia* à *Segobodium*, convenaient assez en employant la lieue d'un mille et demi ; mais la distance de *Segobodium* à Besançon (route de Langres à Besançon) était trop courte, ainsi que celles de Langres à *Mosa*, Meuvy ; de *Mosa* à *Novimagus*, et de *Novimagus* à *Solimariaca* (route de Langres à Toul).

Il en était de même de la route de Langres à Reims par *Segessera* et *Corobilium*, et des distances de Besançon à *Crusinie* et de *Crusinie* à *Ponte Dubris* (route de Besançon à Chalon), que j'avais aussi mesurées.

Ne pouvant pas même faire concorder les indications données par les itinéraires avec les localités dont je connaissais parfaitement la situation, il me devenait impossible de penser à déterminer la position des villes ou des stations que je ne connaissais pas.

Je consultai alors Damville, pour savoir s'il avait été plus heureux que moi. Je trouvai que le savant géographe reconnaissait aussi que la plupart des distances étaient trop courtes; il en regardait comme exactes d'autres qui ne le sont pas en réalité. Enfin, par suite des indications des itinéraires, il plaçait des stations là où il n'y en a pas vestiges et même à côté de la voie romaine.

La Géographie ancienne des Gaules, par Walcknaer, que je consultai ensuite, ne me donna pas des renseignements beaucoup plus satisfaisants; j'y trouvai à peu près la reproduction des mêmes erreurs; cependant, elle plaçait toutes les stations sur les voies romaines.

Après un début aussi malheureux, je dus re-

noncer, on le comprendra facilement, à donner suite à mes recherches géographiques, et, quoique je continuasse à m'occuper de tracer une carte des voies romaines du pays des Lingons, je ne pensai plus, pendant plusieurs années, à essayer de faire encore sur ces voies l'application des mesures données par les itinéraires.

Cependant, comme l'indication des villes et des stations de la province Lingonnaise me paraissait le complément indispensable de la carte des voies romaines de cette province, je me décidai à recourir de nouveau à la table théodosienne et à l'itinéraire; j'éprouvai les mêmes difficultés qu'à ma première tentative, et j'allais abandonner entièrement ce travail inexécutable, lorsqu'une réflexion m'arrêta. J'avais cru remarquer que les lacunes que je trouvais pour chaque distance que je mesurais étaient en proportion de la longueur de ces distances, c'est-à-dire que quand la distance mesurée était plus longue, la lacune était plus grande, et que quand la distance était plus courte, la lacune l'était aussi. Il me semblait donc que si la mesure que j'employais eût été un peu plus longue, elle eût parfaitement concordé avec les distances marquées dans la carte théodosienne ou l'itinéraire. J'eus alors la pensée de diviser une des distances dont les deux

extrémités m'étaient connues, en autant de parties que la carte indiquait de lieues, puis je portai la mesure que j'avais obtenue par ce moyen sur les autres portions de la voie, et je remarquai qu'elle concordait parfaitement avec les longueurs indiquées par la table. Je fis la même expérience sur les autres voies, et j'obtins le même résultat sur deux de ces voies avec une exactitude extraordinaire. Sur une quatrième route, celle de Langres à Reims par *Segessera*, qui offrait un déficit de plus de cinq lieues avec l'ancienne mesure, je ne trouvai plus qu'une différence d'une lieue au plus sur quarante-deux. La partie de la route de Langres à Chalon, comprise entre cette dernière ville et *Filena*, fut seule rebelle à ma nouvelle mesure comme elle l'avait été au mille et à la lieue.

De cinq routes sur lesquelles je venais de faire mon épreuve il y en avait donc quatre pour lesquelles elle avait réussi ; et les voies romaines de Langres à Besançon, de Langres à Toul et de Besançon à Ponthoux, dans la mesure desquelles j'avais échoué tant de fois avec le mille romain et la lieue qui en est le dérivé, se mesuraient avec une telle exactitude, une telle précision, que je conclus que le hasard seul ne pouvait donner un pareil résultat d'une manière aussi

permanente, et que la longueur trouvée devait être celle qui avait été employée pour mesurer les distances indiquées dans la carte théodosienne et l'itinéraire. Je pensai alors que cette longueur ne pouvait être autre que celle de la lieue gauloise usitée, comme on sait, avant l'arrivée de César et depuis la conquête romaine, dans la partie des Gaules qui est au nord de Lyon.

On peut objecter à cette opinion, que les auteurs qui se sont occupés des mesures anciennes, et entre autres Ammien Marcellin et Jornandès, ont dit que la lieue équivalait à un mille et demi ou 1500 pas (1), et que, par conséquent, on ne peut rien modifier à cette mesure qui se rapporte parfaitement à la lieue dont Damville, Walcknaer, Gosselin, ont donné la longueur avec quelques différences peu sensibles, comme nous l'avons montré plus haut.

Mais nous pensons que la lieue dont ont parlé Ammien Marcellin et Jornandès, et qui a été employée pour mesurer un grand nombre de routes dans les itinéraires, n'est point la lieue gauloise proprement dite, mais une lieue faite avec le mille romain, pour satisfaire à l'habitude

(1) Quarta leuga signabatur et decima, id est unum et vigenti millia passuum. Amm. Marcell. XVI. — Leuga autem gallica mille et quingentorum passuum quantitate metitur. (*De reb. getic.*, 36.)

que l'on avait de compter par lieues dans la Gaule ; de même qu'on a fait de nos jours une lieue avec des kilomètres, une aune métrique, un pied métrique, lieue, aune et pied qui ne sont ni la lieue de France ni l'aune anciennement employée, ni le pied de roi.

Il eût été, en effet, bien extraordinaire que la lieue gauloise, dont on se servait dans les Gaules avant l'arrivée de César et qui tirait, dit-on, son nom du mot celtique *leck*, qui signifie pierre, parce qu'on marquait les lieues par des pierres; il eût été, dis-je, bien extraordinaire que cette mesure des Gaulois se fût trouvée être exactement de moitié plus grande que le mille qui était la mesure des Romains. Cela ne paraît pas possible. Mais comme la différence entre la lieue gauloise et un mille et demi n'était pas très-grande, puisque la lieue gauloise que nous pensons avoir retrouvée et qui, d'après les calculs que nous avons faits, devait avoir environ 2415 mètres, n'était que de moins de 200 mètres plus longue qu'un mille et demi; nous pensons qu'on pouvait dire habituellement que la lieue gauloise valait un mille et demi, comme nous disons que la toise vaut deux mètres, qu'un mètre vaut trois pieds. Dans l'un et l'autre cas la différence est peu importante quand il ne s'agit que d'une lieue,

d'une toise, d'un pied; elle ne devient proportionnellement très-sensible que quand il y a plusieurs lieues, plusieurs toises, plusieurs pieds.

D'après cette assertion que la lieue gauloise valait un mille et demi, on aura composé avec le mille romain une lieue qui n'avait exactement qu'un mille et demi de longueur, et l'on a fait rentrer en quelque sorte la mesure des Gaulois dans le type usité chez les Romains. C'est de cette lieue qu'Ammien Marcellin et Jornandès ont donné la mesure, et, quoique faite pour la Gaule, elle n'était point évidemment l'ancienne, la vraie lieue gauloise; aussi, pour la distinguer et éviter toute confusion dans ce que nous dirons plus tard, nous la désignerons sous le nom de lieue romaine, parce qu'elle avait pour base le mille romain.

Walcknaer avait parfaitement compris combien les confusions du genre de celle dont nous venons de parler sont funestes en géographie, quand il s'exprimait ainsi :

« De tout temps et dans tous les pays, les mêmes noms donnés à des mesures analogues ont été, en géographie, une cause féconde en erreurs.

» Nous avons en Europe un très-grand nombre de mesures nommées lieues qui diffèrent de plus de moitié..... Nous avons un bien plus grand

nombre encore de mesures itinéraires nommées milles... Ces mesures différentes, comprises sous une seule et même dénomination, ont produit de la part des géographes mêmes une masse énorme d'erreurs..... C'est à démêler les erreurs et les confusions de ce genre qui pourraient avoir eu lieu parmi les géographes de l'antiquité, que celui qui voudra rétablir la carte antique devra s'attacher principalement..... Les Delisle, les Damville, les Rennel, les Gosselin, les Vincent, tous ceux qui ont voulu dresser des cartes de géographie comparée, n'ont pas douté de la confusion des diverses mesures dans les écrits des anciens (1). »

On a lieu d'être étonné qu'après avoir si bien exprimé la nécessité de reconnaître la valeur des différentes mesures du même nom employées dans les itinéraires, Walcknaer n'ait pas cherché quelle pouvait être la mesure de la lieue gauloise ; car, comme nous l'avons dit, une lieue qui avait pour base le mille romain ne pouvait évidemment être la lieue gauloise usitée dans les Gaules avant l'arrivée de César, pas plus qu'une lieue formée de kilomètres ne peut être une lieue ancienne de France, c'est-à-dire une lieue exis-

(1) *Géogr anc. des Gaules*, t. 3, p. 11-1111.

tant avant l'adoption du kilomètre comme mesure.

Nous n'avons encore démontré l'existence et la mesure de la lieue gauloise que par l'emploi qui en a été fait dans la division de plusieurs voies romaines des provinces Lingonnaise, Séquanaise, et des pays des Rémois et des Leuks; un témoin antique va maintenant déposer de la vérité des réflexions que nous avons faites et confirmer l'exactitude de nos observations.

On voit au musée d'Autun l'inscription suivante, qui a été rapportée dans l'ouvrage intitulé : *Autun archéologique, par les secrétaires de la Société Éduenne et de la commission des antiquités d'Autun*, p. 82, et qui a aussi été imprimée dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, pour l'année 1850, page 232 :

	AVTESSIODVRO		
VI	SIDVO	AB	MPX
	AVTESSIODVRO		
II	INTARANVM	AB	MPXX
	AVTESSIODVRO		
	SIC		
	ODOVNA		
	INTARANV		
XX	INTAR		

L'inscription qu'on vient de lire était évidemment destinée à indiquer les distances de la ville d Auxerre aux localités environnantes, et on l'a fait suivre des réflexions suivantes dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France :

« Cette inscription nous apprend un fait curieux : c'est que quelquefois les distances étaient indiquées sur les monuments publics par deux chiffres se rapportant aux deux espèces d'unités adoptées pour les mesures itinéraires. Il est en effet probable que les chiffres qui se voient à gauche, expriment des lieues ; quant aux autres, il n'y a pas à hésiter, puisqu'ils sont précédés du signe MP. Malheureusement, les premiers sont incomplets ou ils ont été mal lus, ce qui diminue beaucoup la valeur de cette inscription qui, moins mutilée, aurait pu servir à contrôler les calculs des géographes sur le rapport qui existait entre la lieue gauloise et le mille romain. »

L'auteur de ces réflexions croyait que l'inscription d'Autun avait été mal lue, parce qu'à la seconde ligne on voit, d'un côté, le chiffre VI indiquant des lieues, correspondant au chiffre X marquant des milles, et que, d'après l'opinion reçue que la lieue gauloise valait un mille et demi, on aurait dû lire, à l'indication des milles, le chiffre IX au lieu du chiffre X. Mais si la lieue

gauloise est, comme nous l'avons reconnu, de 2415 mètres environ, six lieues gauloises font 14470 mètres, c'est-à-dire, à peu de chose près, dix milles romains qui valent 14810 mètres, suivant Gosselin, ou 14730, suivant Damville.

L'inscription d'Autun n'a donc point été mal copiée, et elle est d'une exactitude parfaite. Ce qu'on regardait comme un malheur, nous le considérons, nous, comme une chose heureuse: car nous ne pouvions rencontrer un témoignage plus fort à l'appui des observations que nous avons faites, nous ne pouvions avoir une preuve plus convaincante de l'exactitude de la mesure que nous avons trouvée pour la lieue gauloise.

Si nous examinons de nouveau l'inscription d'Autun, nous voyons à la quatrième ligne le chiffre II, pour les lieues, correspondant au chiffre XX indiquant les milles. Il est évident qu'ici le chiffre des lieues est incomplet; car deux lieues ne peuvent valoir vingt milles. Mais si vous ajoutez un X, vous aurez le chiffre XII qui correspond au chiffre XX comme le chiffre VI au chiffre X; puisque douze lieues gauloises font vingt milles romains, comme six lieues gauloises faisaient dix milles romains. Nous croyons que si l'inscription d'Autun n'est pas entièrement

fracturée à la place où devait être le x qui manque, un examen attentif en fera reconnaître la trace.

A la dernière ligne de l'inscription on lit, près du mot INTAR, du côté où les lieues sont inscrites, le chiffre XX indiquant qu'il y avait vingt lieues d'Auxerre à INTAR. Cherchons où était située cette ville.

L'ouvrage intitulé: *Autun archéologique* dit, page 81, que dans le sol d'un étang appelé l'Étang de St-Cyr, qui est au sud de la ville d'Entrains, département de la Nièvre, on trouve « beaucoup d'anciennes fondations et des débris » d'édifices antiques, tels que tour ou forteresse, » colonnes, chapiteaux, corniches, statues, etc. » Nous avons mesuré combien il y avait de lieues gauloises depuis la ville d'Auxerre à l'Étang d'Entrains, et nous avons trouvé exactement vingt lieues, chiffre indiqué dans l'inscription.

La ville d'Entrains, dont le nom offre une grande analogie avec le mot INTAR et qui se trouve précisément éloignée d'Auxerre de vingt lieues, comme le veut l'inscription, est donc l'ancienne ville d'Intar (1). Et puisque la distance de vingt lieues marquée dans l'inscription entre Auxerre

(1) Ce qui prouve encore que la ville d'Intar était bien au lieu où est aujourd'hui l'Étang d'Entrains, c'est que l'inscription, réunissant les

et Intar se mesure exactement avec la lieue gauloise dont nous avons donné la longueur, il est évident que les distances marquées dans l'inscription sont indiquées avec cette lieue et non avec la lieue romaine, parce qu'alors il aurait fallu écrire le chiffre XXII. Ainsi l'inscription d'Autun nous fournit donc trois fois la preuve que la lieue de 2415 mètres était la lieue gauloise.

Mais cette preuve que nous avons trouvée dans l'inscription d'Autun, la comparaison de l'itinéraire d'Antonin et de la table théodosienne va nous l'offrir aussi. Les variantes que l'on remarque souvent entre les deux indicateurs de la géogra-

différentes localités dont elle a indiqué les distances, les présente dans l'ordre qu'elles occupent en partant d'Auxerre

SIC
ODOVNA
INTARANV
INTAR.

Si l'on suit la route qui conduit d'Auxerre à Entrains où nous avons placé Intar, on trouve d'abord à 8 lieues gauloises d'Auxerre un village nommé Ouanne, où l'on croit qu'était le lieu nommé ODOVNA (1), en continuant à suivre la route on ne trouve pas de village qui ait conservé le nom d'Interanum; mais comme cette ville était située à XII lieues ou XX milles d'Auxerre, elle devait se trouver au sud du village de Lain, c'est-à-dire entre Ouanne et Entrains, comme le veut l'inscription. Enfin, INTAR qui est écrit le dernier se trouve aussi placé encore plus loin, et dans l'ordre indiqué par l'inscription, à XX lieues gauloises d'Auxerre. Nous croyons que la situation d'Intar ne peut pas être déterminée d'une manière plus précise.

(1) *Autun archéologique*, p. 83.

phie ancienne, et qu'on attribuait jusqu'alors à des erreurs, ne proviennent ordinairement que de l'emploi de deux mesures différentes, de la lieue gauloise et de la lieue romaine. Ainsi, la table théodosienne marque 44 lieues entre *Durocotoro*, Reims et *Caturiges*, Bar-le-Duc; et l'itinéraire n'indique que 40 lieues. Il est évident que la table compte en lieues romaines et l'itinéraire en lieues gauloises; car 44 lieues romaines font 40 lieues gauloises et demie, et comme on sait que les itinéraires ne font jamais mention des fractions, il y a donc un rapport très-exact entre les deux chiffres, et, en mesurant sur la carte, en trouve en effet 40 lieues gauloises et demie entre Reims et Bar-le-Duc. On pourrait répéter cette comparaison pour un grand nombre de distances.

L'existence de la lieue gauloise dans les itinéraires et sa longueur sont donc prouvées d'une manière qui nous paraît incontestable, 1° par les distances réelles comparées aux chiffres marqués dans la table ou l'itinéraire; 2° par la concordance indiquée sur l'inscription d'Autun; 3° par l'application qui a été faite à la ville d'Intar des distances gravées sur cette inscription; 4° enfin, par la comparaison des chiffres différents marqués pour la même distance, sur l'itinéraire et la table théodosienne.

L'impossibilité que nous avions éprouvée d'appliquer les mesures indiquées par les itinéraires aux voies romaines qui partent de Langres, était donc bien naturelle, puisque nous voulions mesurer avec la lieue et le mille romains des voies qui avaient été divisées en lieues gauloises.

Nous croyons donc maintenant pouvoir avancer : 1° Qu'on a employé dans les itinéraires deux espèces de lieues ; la lieue gauloise, d'une longueur d'environ 2,415 mètres, et la lieue romaine formée d'un mille et demi romain, et ayant par conséquent environ 2,224 mètres. 2° Que c'est pour n'avoir point fait jusqu'alors cette remarque qu'il a été souvent impossible de faire concorder les mesures indiquées par les itinéraires avec les distances réelles, et qu'on n'a pu arriver à fixer avec précision la position d'un grand nombre de villes et de stations de la Gaule.

Jusqu'alors nous n'avons fait l'application de la lieue gauloise, avec une grande précision et sur des cartes d'une grande échelle, que dans les provinces Lingonnaise, Séquanaise et dans les pays des Leuks et des Rémois ; mais les essais que nous avons faits sur la carte de France en 24 feuilles, quoique n'ayant pas toute la précision qu'on peut obtenir sur une carte d'une plus

grande échelle, nous ont convaincu que la lieue gauloise a été souvent employée pour mesurer les voies romaines dans d'autres provinces que celles que nous avons indiquées, et nous pensons que l'application qui pourra être faite de cette lieue, dans les autres parties de la Gaule situées au nord de Lyon (1), donnera des résultats aussi satisfaisants que ceux que nous avons obtenus dans le pays que nous habitons, et permettra de retrouver beaucoup de villes et de stations dont la situation est restée jusqu'alors inconnue (2).

Les lieues gauloises et les lieues romaines sont quelquefois employées simultanément pour les voies d'une même province, ainsi que nous l'avons observé dans plusieurs provinces.

Nous avons fait aussi une remarque très-importante : c'est que la lieue gauloise a été divisée

(1) On lit sur la carte théodosienne, près du nom de la ville de Lyon, les mots : *Usque hic legas.* Et Ammien Marcellin dit : *Qui locus exordium galliarum. Exindeque non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur.* (Amm. Marc. xv.) Au-delà de Lyon commençait la province romaine, où les mesures romaines étaient seules en usage.

(2) Nous désirerions beaucoup que les personnes qui liront cette notice et qui essaieront d'appliquer la lieue gauloise aux voies romaines du pays qu'elles habitent, voulussent bien nous faire part des résultats qu'elles auront obtenus. L'indication de toutes les villes et stations dont la position est restée jusqu'alors inconnue ou incertaine, et que l'emploi de la lieue gauloise aurait permis de déterminer avec précision, pourrait former, on le comprend, un ouvrage intéressant qui serait le complément de celui que nous publions aujourd'hui.

en milles, c'est-à-dire qu'on a fait un mille ayant les deux tiers de la lieue gauloise, et par conséquent environ 1610 mètres. Ainsi, de même qu'on avait converti le mille romain en lieues, afin de satisfaire à l'habitude qu'on avait de compter par lieues dans les Gaules, de même aussi on avait réduit la lieue gauloise en milles pour se conformer à l'usage adopté par le peuple souverain. La distance de Langres à Varcia, sur la route de Langres à Besançon, est ainsi marquée en milles gaulois, tandis que le reste de la route est indiqué en lieues gauloises. Ces mélanges de la lieue et du mille sur la même route sont, comme on sait, assez fréquents dans les itinéraires (1).

En travaillant à l'analyse des itinéraires, Walcknaer avait déjà reconnu que l'on s'est servi

(1) « Quelquefois, dit Walcknaer, le chiffre indiqué comme étant des milles exprime réellement des lieues, et celui qui est donné comme des lieues représente des milles. Par la même raison, une distance isolée en lieues se trouve quelquefois intercalée au milieu d'un itinéraire en milles romains, ou une distance en milles romains au milieu d'un itinéraire en lieues. » Le géographe que nous venons de citer explique la cause de ces mélanges. « Dans un grand nombre d'itinéraires, ajoute-t-il, on trouve devant les noms dont ils se composent deux chiffres distincts, un en lieues, un autre en milles romains. On ne peut douter qu'il en fut ainsi pour tous les itinéraires où les lieues gauloises étaient en usage; mais les copistes se sont lassés de donner ces deux nombres pour exprimer la même distance; ils ont supprimé un de ces chiffres, mais quelquefois ils ont accompagné celui qu'ils écrivaient d'une indication erronée. (*Géogr. anc. des Gaules*, t. 3, p. XLVIII.)

de cinq mesures différentes pour marquer les distances dans la Gaule transalpine. On a employé, pour les côtes septentrionales, le stade olympique de 600 et le stade de 500 ; pour les côtes méridionales, le stade de 500 et celui de 663 2/3 ; dans l'intérieur, le mille romain et la lieue d'un mille et demi (1). Nous proposons d'ajouter encore à ces mesures la lieue gauloise de 2415 mètres environ (2), et le mille de 1610 mètres qui en est le dérivé et que nous appellerons mille gaulois.

Nous espérons que l'emploi que l'on pourra faire de ces deux nouvelles mesures fera souvent reconnaître que des inexactitudes attribuées aux mauvaises indications des itinéraires, ne venaient que de l'ignorance où l'on était de la mesure employée.

Afin qu'on puisse mieux apprécier les expériences qui nous ont amené à reconnaître la mesure de la lieue gauloise, nous rapportons ici l'application que nous avons faite de cette lieue

(1) WALCKNAER, *Géogr. anc des Gaules*, t. 3, p. XLVII.

(2) Nous disons environ, parce que, comme nous n'avons obtenu cette longueur que par une division faite sur une carte de Cassini, où une différence de quelques mètres est insensible, nous n'avons pu déterminer avec une précision parfaite la longueur de la lieue gauloise; mais nous croyons que si cette longueur n'est pas exactement de 2415 mètres, elle ne doit pas s'éloigner beaucoup de ce chiffre.

à trois voies pour lesquelles les mesures en lieues romaines ne concordaient nullement avec les distances réelles, ainsi qu'on peut le vérifier.

VOIE DE LANGRES A TOUL.

De Langres à Mosa (Meuvy, au passage de la Meuse).

ITINÉRAIRE.

Lieues, 12. — 12 1/6 lieues gauloises. — 13 1/6 lieues romaines

De Mosa à Solimariaca (Soulosse).

ITINÉRAIRE.

Lieues, 16. — 16 1/8 lieues gauloises. — 17 1/2 lieues romaines.

Total : 28	28 7/24	30 2/3.

La table théodosienne (1), partageant la distance entre *Mosa* et *Solimariaca*, y place une station nommée *Noviomagus*, à 9 lieues de Mosa et 7 de Solimariaca, ce qui donne toujours 16

(1) On croit que la table théodosienne, appelée aussi carte de Pentinger, représente le monde romain tel qu'il était sous Septime-Sévère, vers l'an 230. C'est Mannert qui, chargé par l'académie de Munich d'une nouvelle publication de la carte théodosienne, a le premier déterminé cette date, d'après des observations faites dans la carte même.

L'itinéraire d'Antonin est d'une époque postérieure, et paraît n'avoir été rédigé que dans la seconde moitié du IVe siècle. Plusieurs invasions des Gaules eurent par conséquent lieu entre la rédaction de ces deux ouvrages et détruisirent une partie des villes de cette contrée. C'est ce qui explique comment beaucoup de villes et de stations qui sont marquées dans la table théodosienne ne se trouvent plus dans l'itinéraire d'Antonin.

lieues entre Mosa et Solimariaca, distance qu'on ne peut remplir en se servant de la lieue romaine, puisqu'il manque, comme on vient de le voir, une lieue et demie. Il n'était donc pas possible de déterminer avec la lieue romaine la place où était situé Noviomagus; mais avec la lieue gauloise nous trouvons que cette station devait être près de Pompierre, et, à la place indiquée, on rencontre précisément des restes de constructions romaines.

Ainsi, la station de Noviomagus que Damville, à défaut de mesures exactes et dirigé sans doute par quelque ressemblance dans les noms, avait placée à Neufchâteau, ville qui n'est pas même sur la voie romaine; que Walcknaer avait mise entre Pompierre et Neufchâteau; que Dom Martin, dans son Dictionnaire topographique des Gaules, plaçait à Nijon, et que l'on pouvait aussi bien mettre dans un lieu que dans un autre, puisque les mesures indiquées se trouvaient inexactes, ne peut plus être placée ailleurs qu'au lieu marqué par la réunion des mesures partant de Mosa et de Solimariaca; ces mesures prises avec la lieue gauloise remplissant exactement la distance qui se trouve entre Mosa et Solimariaca.

VOIE DE BESANÇON A LANGRES.

De Besançon à Segobodium (Seveux).

CARTE THÉODOSIENNE.

Lieues, 18. — 18 lieues gauloises. — 19 2/3 lieues romaines.

De Segobodium à Varcia (Aumonnières).

Lieues, 6. — 6 lieues gauloises. — 6 3/4 lieues romaines.

De Varcia à Langres.

Milles, 21. — 21 milles gaulois. — 23 milles romains.

Total. 38. — 38 lieues gauloises. — 41 2/3 lieues romaines.

VOIE DE BESANÇON A CHALON.

De Besançon à Crusinie (au sud d'Audelange).

CARTE THÉODOSIENNE.

Lieues, 15. — 15 lieues gauloises. — 16 1/3 lieues romaines.

De Crusinie à Ponte Dubris (Ponthoux).

Lieues, 19. — 19 lieues gauloises. — 20 1/3 lieues romaines.

Total. . 34 — 34 lieues gauloises. — 36 2/3 lieues romaines.

On voit avec quelle précision les distances marquées dans les itinéraires concordent avec les distances réelles quand on se sert de la lieue gauloise, et quelles différences énormes on trouve en employant la lieue romaine, jusqu'alors seule

indiquée par les auteurs qui se sont occupés de la géographie ancienne (1).

Il nous semble qu'en présence de pareils résultats on ne peut guères douter que la mesure que

(1) Nous indiquerons encore ici, comme nous ayant paru divisées en lieues gauloises, les voies suivantes; mais comme nous ne les avons généralement mesurées que sur la carte de France en 24 feuilles, notre opinion ne peut avoir toute la certitude qu'elle aurait si nos calculs eussent tous été faits sur des cartes d'une échelle plus grande :

La voie romaine de Reims à Toul, indiquée comme il suit dans l'itinéraire d'Antonin, *Durocotoro*, 14, *fano minervæ*, 16, *Ariola*, 9, *Caturiges*, 9, *Nasium*, 16. *Tullum*. Walcknaer ne pouvant faire concorder les distances réelles de cette route avec les lieues romaines, a supposé qu'il y avait une station d'oubliée.

La voie de Chalon à Reims, marquée 18 dans l'itinéraire.

La voie de Reims à *Vungo-Vicus* (Vonc), marquée 22 dans l'itinéraire, sur la route de Reims à Trèves.

La voie de Reims à Metz par Verdun, indiquée dans l'itinéraire; mais la mesure est un peu courte pour quelques distances.

La voie de Sens à *Condate* (Montereau), marquée 14 dans l'itinéraire.

La voie de Paris à Melun tracée dans la table avec le chiffre 17; mais la mesure est un peu courte.

La voie de Bourges à *Tincollo* (Sancoins), marquée 20 dans la table.

La voie de Bourbon-Lancy à Autun par *Boxum*, tracée dans la table. La distance 22 de Bourbon-Lancy à *Boxum* est en milles gaulois, et la distance 8 de *Boxum* à Autun est en lieues gauloises.

Si l'on place Riobe à Provins, la distance de Provins à Sens, marquée 26 dans la table théodosienne, est en milles gaulois.

La voie de Divo durimedio Matricorum, Metz, à Argentorate, Strasbourg, indiquée dans la table théodosienne, est en lieues gauloises, à l'exception de la distance entre Ponte Saravi et Tabernis. Les stations de cette voie sur la situation desquelles on a jusqu'alors été très-partagé, parce que les distances des itinéraires paraissaient inexactes, se trouvent aujourd'hui naturellement fixées de la manière suivante : *ad duodecimum*, entre Delme et Donjeux; Decem pagos à Tarquinpol; Ponte Saravi, près du passage de la Sarre; Tabernis à Saverne.

On a pu remarquer que les quelques voies que nous venons d'indiquer n'ont été prises que dans l'est et le centre de la France.

nous avons trouvée ne soit celle de l'ancienne lieue gauloise. Nous désirons beaucoup que les expériences que nous avons faites sur les voies romaines du pays que nous habitons, soient répétées dans les autres parties de la France sur les voies romaines pour lesquelles les mesures jusqu'alors connues ne concordent pas avec les chiffres indiqués par les itinéraires. Et si, comme nous l'espérons, ces expériences ont un résultat favorable, nous nous féliciterons d'avoir donné un nouveau moyen d'interpréter les itinéraires anciens, et par là même d'avoir pu contribuer à rendre plus facile l'étude si intéressante de la géographie ancienne de la Gaule.
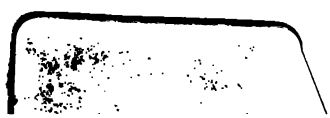
FIN.